

Mouhot, Jean-François, *Les réfugiés acadiens en France. 1758-1785 L'impossible réintégration ?*

Stéphanie Legros



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1963>

DOI : 10.4000/abpo.1963

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 10 avril 2011

Pagination : 203-205

ISBN : 978-2-75351410-2

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Stéphanie Legros, « Mouhot, Jean-François, *Les réfugiés acadiens en France. 1758-1785 L'impossible réintégration ?* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 118-1 | 2011, mis en ligne le 09 mai 2011, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/1963> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.1963>

compilation, précipitation, naïvetés...). Ses traités d'exégèse connaissent un grand succès tout au long du XVIII^e siècle; par la suite, son influence décroît, en lien avec les renouvellements de la discipline.

Par les divers angles d'approche abordés, les vingt-deux contributions réunies dans ces Actes répondent aux objectifs affichés de ce colloque en proposant une vision renouvelée du sujet. Dom Calmet « est la manifestation d'un monde clérical qui releva, parfois avec maladresse, toujours avec fougue, les défis d'une époque. Il est à la fois l'héritier de siècles d'érudition et de lente maturation du savoir, et le clerc inséré dans les réseaux de son époque. Ni crédule ni moderne, il est la figure emblématique d'un monachisme qui tenta de s'adapter au monde de "la crise de conscience européenne" » (p. 11). L'ouvrage est dépourvu de conclusion, mais la préface, très claire, permet d'emblée d'avoir une vision synthétique de la question et chaque partie, à l'exception de la première, s'ouvre sur sa propre introduction. Une chronologie récapitule les grandes étapes de la vie de dom Calmet en y associant ses principales publications. Toujours replacées dans leur contexte historique, ces informations permettent de restituer l'originalité de la pensée de dom Calmet, mais aussi de rapporter ses positions à celles de ses pairs et de ses contemporains.

Marie BERTHELOT

étudiante en Master 2 HSC – Université de Rennes 2 Haute-Bretagne

MOUHOT, Jean-François, Les réfugiés acadiens en France. 1758-1785 L'impossible réintégration?, Québec, Septentrion, 2009, 448 p.

Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat réalisée en 2006, à l'Institut universitaire européen de Florence. Jean-François Mouhot y décrit l'accueil des Acadiens dans les ports français, à la suite du « Grand Dérangement » de 1755. Il explique la situation particulière de ces exilés qui subissent deux déportations, d'abord en 1755 lorsqu'ils sont répartis dans les Treize Colonies d'Amérique, puis en 1758, à la suite de la prise de Louisbourg, quand les premiers acadiens arrivent en France. Ce travail vient enrichir l'historiographie des questions acadiennes dans laquelle il faut compter les ouvrages pionniers d'Ernest Martin et de Gérard-Marc Braud sur les Acadiens en Bretagne. Outre les archives officielles du gouvernement royal, Jean-François Mouhot utilise des correspondances privées d'Acadiens, mais aussi celles des administrateurs, ainsi que des archives judiciaires.

L'ouvrage s'ouvre sur une évocation des relations particulièrement conflictuelles existant alors entre Français et Britanniques. Le site acadien, de faible étendue, se place au cœur des liaisons entre Londres et le continent américain (Massachusetts et les bancs de pêche de Terre-Neuve). Le contexte politique modifie une première fois la situation des Acadiens au moment du traité d'Utrecht (1713) puis lors des premiers temps de la Guerre de Sept ans. Le conflit franco-britannique débute en 1756 mais dès juillet 1755, le gouverneur américain, Charles Lawrence, ordonne l'expulsion de tous les habitants d'origine française de sa juridiction. Jean-François Mouhot a choisi de ne pas exposer en détail le périple des Acadiens dans les Treize Colonies mais de s'intéresser aux conditions d'existence des Acadiens à partir de 1758, quand ils sont expulsés de l'île Royale, de l'île Saint-Jean et des prisons de Grande-Bretagne, vers les ports français, de Saint-Malo, Morlaix, La Rochelle et Cherbourg.

Qu'advient-il des Acadiens quand ils arrivent en France? Dans un premier temps, l'auteur évoque les différents projets d'établissement français proposés par l'admi-

nistration pour les Acadiens. Il décrit le fonctionnement de cette prise en charge acadienne, les rouages de l'administration française et ses limites. Dans sa seconde partie, il s'intéresse aux secours, à l'assistance donnée aux Acadiens pour leur subsistance et au problème de la distribution de subsides. La troisième partie est consacrée à l'évocation du problème « identitaire » de cette population exilée, d'abord les représentations que se font les administrateurs, puis celle des populations locales, et enfin celle que les Acadiens se font d'eux-mêmes, à partir de leur intégration dans un nouveau groupe.

Dans sa première partie, Jean-François Mouhot montre que le fonctionnement de l'administration française est compliqué : une multitude de personnes interviennent dans les dossiers des Acadiens – le Secrétariat de la Marine, les commissaires aux classes, les États de Bretagne – ce qui rend difficile la prise en charge des réfugiés. De plus en plus d'intermédiaires se greffent dans la coordination et la distribution des subsides. Les problèmes s'accumulent : variation des informations selon les services, communication d'instructions fautes, détournements. Face à cela, les réfugiés font front, ils s'organisent en syndics, puis en « corps de nation », à partir de 1774, cela leur permet de défendre leurs intérêts et de protéger les nouveaux réfugiés qui débarquent autour de la Rance, après l'échec d'un établissement en Poitou. En effet, à partir des années 1760, le gouvernement prend conscience de la nécessité de bien accueillir cette population francophone venue d'Amérique. Différents projets d'établissement sont proposés ; d'abord on souhaite les envoyer dans d'autres colonies (la Guyane), mais les conditions climatiques font échouer le projet. Après ce premier échec, les Acadiens restent groupés : Jean-François Mouhot insiste sur ce trait de caractère des réfugiés. Une nouvelle initiative voit le jour entre 1763-1765 à Belle-Île-en-Mer. Le projet d'afféagement de l'île permettrait de créer des propriétés pour les Bellilois et les Acadiens. Malgré des débuts difficiles – des problèmes relationnels avec la population locale, la mauvaise récolte, les maisons pas prêtes – quelques Acadiens restent et s'y établissent avant 1785. Jean-François Mouhot montre également que le gouvernement réalisait des démarches pour intégrer les Acadiens. En 1767, une enquête orale est faite pour rétablir les généalogies et restituer l'état civil des réfugiés. À partir de 1772-1773, une nouvelle tentative voit le jour, le marquis Pérusse d'Escars propose ses terres du Poitou, aux environs de Châtelleraut. Malgré les contestations, les Acadiens finiront par partir pour cette région. Or dès 1775, l'auteur relève les premières correspondances témoignant du retour d'une partie de cette population à Saint-Malo ou Nantes.

Dans sa seconde partie, Jean-François Mouhot évoque l'assistance mais aussi les difficultés économiques que rencontrent les Acadiens. La misère les pousse à exiger des garanties et la distribution des aides demeure le lien privilégié entre Acadiens et administration. La réputation de « fidèles du Roi », ayant de « bonnes moeurs », leur permet d'être appréciés par Louis XV qui souhaite les « attacher à la glèbe ». À leur arrivée dans les ports bretons, les Acadiens bénéficient de la charité des populations locales (Morlaix). L'auteur met en perspective les correspondances des différents administrateurs en charge des réfugiés comme le duc de Nivernais, Berryer, pour justifier l'accueil offert et la solde distribuée, mais aussi pour différencier les Acadiens selon leur capacité de travail, et verser les aides en conséquence. Avec Necker, le ton se durcit, les réfugiés ne peuvent plus tous prétendre aux secours. En 1778, la solde diminue, les réfugiés demandent alors des exemptions de taxes pour pallier leurs difficultés financières. En effet, ils cumulent les dettes car ils n'ont pas beaucoup de ressources et l'irrégularité des soldes versées les pousse dans les impasses du crédit. L'auteur explique que le groupe acadien n'est pas homogène, certains réclament la reconnaissance de leur noblesse et la solde qui l'accompagne. Les religieux, les militaires, les administrateurs qui étaient en Acadie, ne bénéficient pas du même statut. Se pose aussi pour les Acadiens le problème du travail. L'auteur a recensé les lettres

émises par les réfugiés réclamant qu'on les autorise à exercer des métiers artisanaux malgré les exigences des maîtres organisés en corporation. Pour beaucoup d'Acadiens, la situation est très difficile, ils doivent se contenter de travaux journaliers ou saisonniers ; certains pratiquent leur activité secrètement. D'autres se font remarquer dans les affaires de contrebande de tabac. Les ministères veulent éviter qu'ils ne se laissent aller à l'« oisiveté ». Leur compétence dans la pêche leur permet de trouver un emploi dans les ports. Cependant, le chômage est omniprésent et le crédit empoisonne leur établissement en France tout en empêchant leur départ.

Dans sa dernière partie, Jean-François Mouhot analyse le jeu identitaire. Il rappelle les différentes perceptions que se fait l'administration de ces arrivants. Le ministre Berryer parle des Acadiens comme « de personnes de cette espèce ». Personne ne les connaît et ils sont perçus comme des migrants déracinés. Une bonne réputation les accompagne tout de même, on les dit prompts à l'ouvrage et surtout fervents catholiques. Malgré les stéréotypes, ils parviennent à tisser des liens avec les populations locales. Bien que l'endogamie perdure, certains mariages mixtes sont célébrés ; les appréhensions initiales face à la perte de la solde si l'épouse ou l'époux n'était pas d'origine acadienne, ou la peur d'être séparés et de partir vers des contrées lointaines s'estompent peu à peu. Cependant, les Acadiens souhaitent rester en groupe. Selon Jean-François Mouhot, ceci correspond moins à un motif identitaire qu'à la volonté de veiller aux intérêts communs. Il définit le concept d'identité pour montrer que les réfugiés ne pouvaient pas s'intégrer à la population et que leur départ en 1785, ne signifie pas nécessairement l'échec de leur d'intégration mais est davantage la conséquence d'une pression venue de particuliers, tel Peyroux de la Coudrenière pour qu'ils rejoignent les bayous de Louisiane. L'auteur souligne la chronologie et les étapes du départ des Acadiens après 1785. Ces réfugiés formaient les « French Neutrals » avant de se nommer eux-mêmes Acadiens, cela correspond à l'évolution des mentalités. Concernant leurs traits physiques, l'auteur n'a trouvé que quelques rapports les décrivant comme grands et robustes. D'après les correspondances, ils regrettent de devoir être à la charge de l'État, et espèrent ne pas causer trop de tort aux populations locales. Celles-ci s'habituent à leur présence, les côtoient à la messe, dans les marchés mais les Acadiens craignent toujours l'instabilité de leur situation. Dans cette dernière partie, l'auteur relate le départ vers la Louisiane en 1785 en montrant le flou qui persiste autour de ce voyage. Il souligne les manoeuvres de l'entrepreneur Peyroux de la Coudrenière et d'Olivier Terrot pour autoriser le départ des Acadiens. Il présente les discussions entre Français et Espagnols pour permettre cette migration. Enfin, il montre l'impact des lettres envoyées par les populations de Louisiane aux Acadiens pour les rassurer sur leur condition, les convaincre de restructurer le groupe dans l'Amérique méridionale.

Malgré les limites de certaines sources, Jean-François Mouhot fait nous fait progresser dans la compréhension de ce groupe qui fut victime du conflit franco-britannique lors de la Guerre de Sept ans. Il cherche à montrer les limites de l'intégration des Acadiens. Le besoin de rester grouper, de retrouver les familles et de les recomposer, motive en partie les départs vers la Louisiane. La quête affective mobilise cette nouvelle génération qui n'a pas connu la déportation mais l'a vécue dans les récits de ses aïeux. En fin d'ouvrage, Jean-François Mouhot a placé des annexes dont les fiches biographiques permettant de suivre certains acadiens lors du périple acadien. Au total, l'expérience acadienne aura été un échec pour les autorités françaises : le manque d'intégration de ces réfugiés montre les limites du système d'aide aux populations à la fin de l'Ancien Régime.

Stéphanie LEGROS
étudiante en master 2 – Université Rennes 2